Hotot (HT)

Race moyenne à bordure des yeux noire

Poids minimum	3,5 kg
Poids idéal	3,8-4,2 kg
Poids maximum	4,5 kg
Hérédité divisée	

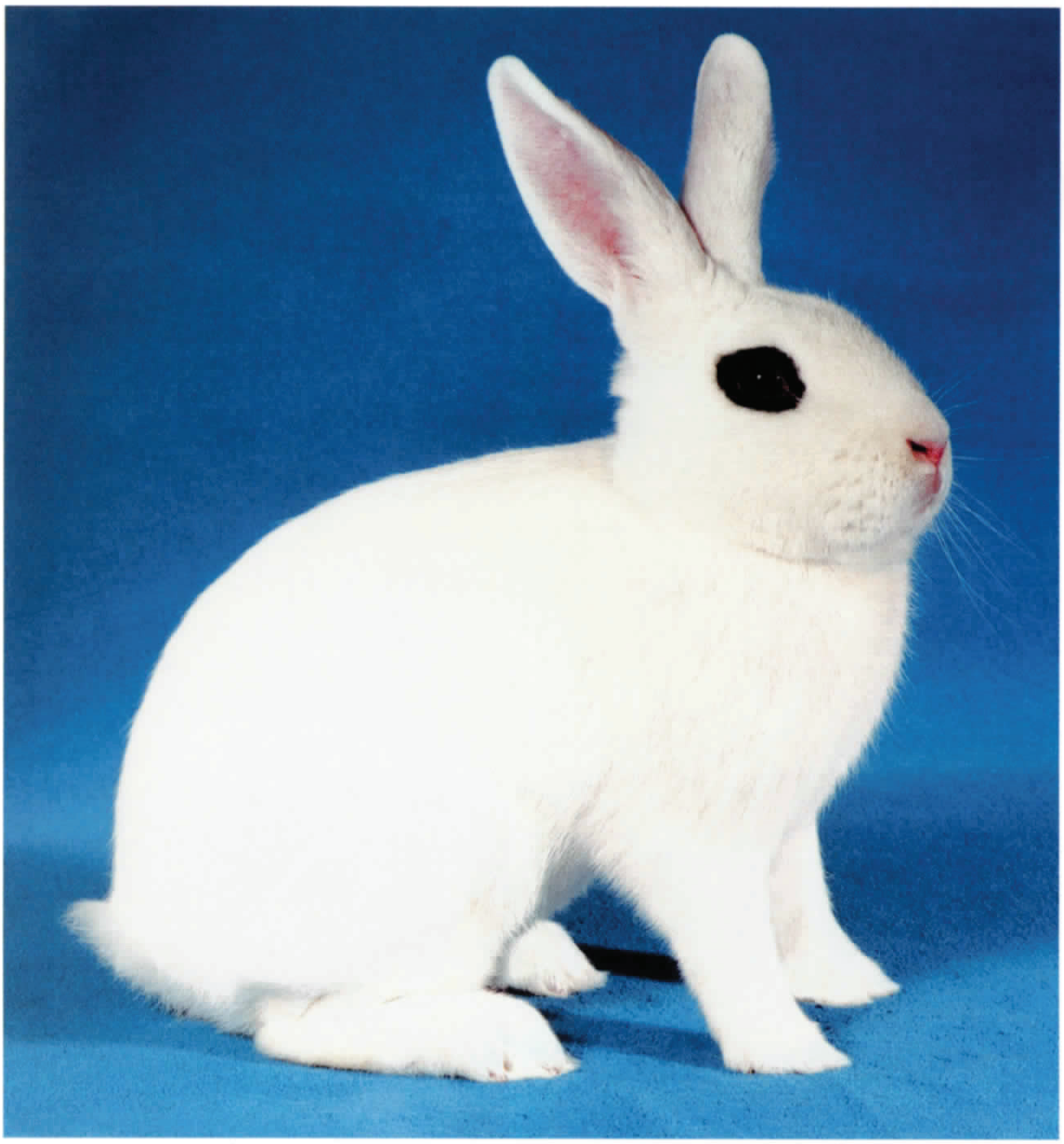

Pays d'origine France
Issue de lapins tachetés
Reconnue en Suisse depuis 1927

Type et but d'élevage

Type d'une race moyenne avec une bonne tenue, une conformation de longueur moyenne, puissante et bien formée. Caractéristiques particulières de la race : bordure des yeux noire et structure du pelage consistante, rude.

Echelle d'appréciation

Tête, oreilles, cou	10 points
Poitrine, épaules, pattes antérieures et tenue	10 points
Dos, bassin, pattes postérieures et ligne abdominale	10 points
Pelage et peau	20 points
Couleur et brillant	20 points
Yeux et bordure	10 points
Jarres	10 points
Santé et soins	10 points

Standard

(apparence générale)

Tête : Marquante, accolée largement aux épaules, de forme rectangulaire, front large, museau bien développé.
Oreilles : Consistantes, portées droites, bien velues, longueur 13-13,7 cm.
Cou : Non visible.

Poitrine : Pleinement formée, bien portée.
Epaules : Bien musclées, fermées.
Pattes antérieures :
De longueur moyenne, droites, de puissance moyenne.
Tenue : De hauteur moyenne.

Dos : Bien arrondi, moulé.
Bassin : Fermé, bien posé, arrondi, de hauteur moyenne.
Pattes postérieures :
De puissance moyenne, de position parallèle.
Ligne abdominale :
Relevée, bien visible.

Pelage : Dense, plein, consistant, avec beaucoup de sous-poils, poils de couverture et jarres abondants (structure du pelage rude). Longueur des poils de couverture 29-32 mm.

Peau : Souple, bien adhérente, détachable.

Couleur et brillant :

Blanc à blanc ivoire, brillant. Ongles sans pigmentation.

Yeux et bordure :

Œil brun. Bordure noir intense d'environ 4-6 mm de large, la plus uniforme possible.

Jarres : Rudes, de longueur moyenne. Ils ne dépassent que de peu les poils de couverture.

Santé et soins :

Selon les dispositions générales.

Défauts d'esthétique :

Structure du pelage douce, jarres excessivement longs. Bordure des yeux étroite, floue ou en dents de scie. Bordure des oreilles légèrement parsemée de noir.

Défauts de disqualification :

Bordure des yeux incomplète, bordure des yeux de plus de 8 mm, tache dans les yeux, yeux d'une autre couleur. Bordure des oreilles fortement parsemée de noir, grande tache de couleur de plus de 3 mm à l'oreille. Mouchet ou tache de couleur, en particulier aux endroits faiblement velus (narines, angles de la bouche et sexe). Ongle coloré.